

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 10

Artikel: Vincent Perdonnet : 1768-1850
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A PROPOS DES BRANDONS

DIMANCHE, dans le nord du canton, notamment à Payerne et à Yverdon, on a joyeusement célébré les Brandons. Au sujet de cette fête voici ce que disait jadis le *Conteur* : « Le dimanche des « bordes » ou « Brandons », était le premier dimanche du Carême : ce jour-là, on avait la coutume d'allumer de grands feux dans les villages, dans les champs, et notamment sur les collines : les jeunes gens des deux sexes dansaient autour, soit pour procurer la fertilité de la terre, soit pour faire de bons mariages dans l'année. A cette fête on portait dans les rues de Lausanne des « fatias » (fascies). C'était des torches, fagots ou faisceaux de bois odoriférants, tressés avec de la paille, dans lesquelles on mettait de la canelle et d'autres aromates, et qu'on allumait dans les carrefours pour régaler le nez des assistants; ces feux des « bordes » qui paraissent encore de nos jours sur les côtes du « Jorat », sont connus dans cette contrée sous le nom de « chaffairou » : les enfants font une quête la veille pour fournir aux frais nécessaires, et plus le bûcher est grand, plus il fait honneur à la commune. En 1540, le Conseil de Moudon défendit sous le ban de 60 sols, d'allumer de nuit de tels feux dans les rues, crainte d'incendie.

« Pisa beneta » étaient des pâtisseries en forme de boulettes, des beignets sphériques, des dragées, où le miel tenait lieu de sucre, à peine connu dans le milieu du XV^{me} siècle : le soir des Brandons, on en remplissait des corbeilles (benaita), qu'on promenait dans les rues, pour en offrir à tout venant : souvent dans nos Alpes Vaudoises, on met des étoupes dans les beignets des Brandons, pour attraper les gourmands : plus d'une jeune fille sut y cacher un billet, un ruban, un anneau et faire tomber le beignet recueillir entre les mains de celui auquel il était destiné. »



LO TSEVAU A CROQUADZÉNAO

CROQUADZÉNAO, tot cein que l'avai de bon l'étai lo mor. Po lo resto, clli que l'arai atsetà sè sarai depatsi de lo reveindre, de pouaire de pèdre dessus. Sa barba çouleva quuva de bô l'étai tant tserpenâte qu'on arai djurâ clliau z'èpene de màoron que coumeincant à n'on certain cindrâ, fant on grand tor, et sè finant quasu io l'ant coumeinci. La barba à Croquadzénâo étai tota parrière. L'avai dâi felâ d'on pi que pregnant vé l'orolhie gautse, fasant dâi tor, dâi contor, et dâi détôr, passâvant déso lo meinton, allâvant galolhî lé nari dâo nâ. passâvant dèzo lé potte, et du cein hardi vé l'orolhie drâte, iô reincontrâvant lé pâi que lâi avant cru et que s'eimbantsivant vi l'orolhie gautse ein suivaint la mima tserraire que leu. Et dinse po ti lé pâi. Sein comptâ lé niâo que ie fasant quand sè reincontrâvant, tot cein s'étâi eintâ l'on su l'autro qu'on arai fé chautâ lé deint de

duve z'ètrêlhie s'on avâi voliu lè dêtserpenâ on bocon. L'é tot cein qu'on vayâi de son mor, hormi sa leinga que l'étai rasseryâ âo tot fin, avoué onn' eincotse âo bet quemet se l'étai partadja. Et pu min de veintro, l'étai lè dzénâo que lo catsivant, por cein que montâvant d'amon dâi cousse, que l'étant asse fâblie que dâi fêtu de pesseinhî aprî la grâlâ.

L'é por cein que vo diô que n'avâi rein de bon que rein... que la leinga.

Fasâi pas bon pidâ avoué li po lo dzerno. On l'arai oïu bramâ du l'Abbây de Monthèron tant que su la Ripouna âo banc dâi tia-caion, âo bin à la traisiéma trabllia dâo Café Vaudois. Vo rebriquâve sein fère ne ion ne doû. Tosâi la potta, dzi-cllève dau clliâ de chiquâ à taba eintre duve deint que lo marsau lâi avâi z'u trè lè z'autro iâdzo et pu vo desâi dâi parole et dâi mot que lâi avâi rein à reprendre.

L'avâi on tsevu. Croquadzénâo, on ruque, on éga que l'étai quasu asse vilhie que li, mâ oncora pllie maigre. Dâi z'ou, de ia pi, et re dâi z'ou. On lâi pouâve vére dèzo la pi tote lè coûte et pu lè suivre du lo moment iô latsant l'épena de la rita po fère lo tor de la carcasse tant qu'âo moment iô s'appèdant âo gros z'ou plliat que l'é dèzo la coraille. N'étâi pas on tsevu, l'étai on èsqueletta ein promenarda et lè dzein, na pas dere de quaquon : « L'é maigro quemet on passi », ie desant : « Chet quemet lo ruque à Croquadzénâo. »

Ma fâi, Croquadzénâo, quand l'a vu que son bidet pouâve pe rein iète, l'a menâ à la faire po lo veindre. Ti lè courieu l'ant voliu lo vére. Coudhîvant coinnâ Croquadzénâo, ma lâi sè hasardâvant pas dou iâdzo et dau premi coup, stisse lè batsive de nom sobriquet que lâi avâi rein à repipâ.

Lâi avâi pè ce on dzouveno luteneint avoué onna visière de carletta quemet on tâi de grandze à pont et que fasâi son vergalant et son niaffet. Quand ie vâi lo zèbre à Croquadzénâo, sè peinsâ que ie pouâve mourgâ on bocon et lâi fâ dinse, tandu que lè dzein s'approudzivant po oûre cein que voliâve sè passâ.

— A diéro veinde-vo clliau zoû ?

— Vo z'ein foudràit-te bin, so repond Croquadzénâo.

— Onna dozanna de livre.

Croquadzénâo revire son éga, que sa quuva l'arreve quasu vé lo nâ âo luteneint, lâive la quuva et lâi fâ, âi recaffâie dâi dzein :

— Eintrâ pi dedein po lè châidre vo-mimo. La boutiqua l'é justameint âoverta !

Marc à Louis, du Conteur.

A L'ECOLE DU DIMANCHE. — Le proposant qui dirige l'école, ce dimanche-là, parle des apôtres à ses petits élèves, qui paraissent n'être pas très au clair sur ce que cela peut bien être.

Alors le maître cherche à leur décrire du mieux qu'il le peut la mission et l'aspect d'un apôtre; puis, dans l'espoir de se faire mieux comprendre encore, et songeant au tableau de Burnand, « La Prière sacerdotale », il les engage à aller au Musée, où ils auront occasion de voir des apôtres.

Alors, un tout petit, que son papa conduisait sans doute plus souvent au Musée des sciences naturelles qu'au Musée de peinture, fait :

— Dites, M'sieu, est-ce qu'y sont dans des bo-caux ?

VINCENT PERDONNET

1768-1850

LA récente exposition des vieux portraits que les Lausannois ont visitée en foule à Mon Repos nous donne l'idée de parler du rôle historique que joua le fondateur du fameux parc que les magistrats suprêmes de la Confédération parcourront dans un avenir prochain pour aller dans le lieu de leurs séances rendre la justice en dernier ressort.

François-Alexandre-Vincent Perdonnet, dont la vie fut agitée dès ses premières années, quitta Vevey, sa ville natale, le 3 juillet 1789 « le sac au dos, le bâton à la main, muni d'une montre en or à répétition faite par son grand-père et que ce dernier lui a donnée en y joignant 96 livres de Suisse ».

Coincidence curieuse, Vincent Perdonnet arriva à Paris le jour même de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. L'événement fit-il sur lui une impression particulièrement frappante ? Le fait est que dans l'histoire de la Révolution vaudoise on a peut-être négligé de mettre cette figure en relief.

Le jeune homme est débrouillard, actif, dévoré d'une saine ambition, celle de parvenir à une situation honorable créée par le travail. Son amour-propre va jusqu'à refuser les secours que lui offrent des amis de son père auxquels celui-ci l'avaient recommandé. Il vivait avec 1 fr. 90 par jour. Bientôt au bout des 120 fr. que lui avait remis son grand-père, il entra à la maison Mallet, Bontems & Cie, où on l'occupait à copier les lettres. Peu à peu, grâce à son intelligence, il s'éleva jusqu'au poste de confiance et gagne 6000 fr. par an. La maison Mallet, Bontems & Cie étant tombée en déconfiture, il s'enrôle comme volontaire, puis est arrêté comme suspect à Paris. Il sauve sa tête après avoir établi qu'on l'avait confondu avec un nommé Perronnet. En 1795, il s'associa avec M. Joseph, de Marseille, vint la même année à Vevey, y épousa Françoise-Georgette Bridel et rentra à Paris où ses affaires l'appelaient. C'est alors que se mettent en relations avec les patriotes vaudois il commence sa carrière politique, peu connue, et que nous croyons devoir exposer en quelques mots.

Le premier document de la Révolution vaudoise qui nous arriva de Paris était signé de Frédéric-César Laharpe et de V. Perdonnet : il s'agit des *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*. Déjà les exilés vaudois avaient, grâce à l'entregent de Laharpe, obtenu l'appui du Directoire, très content de ce qu'on allait au devant de ses désirs : faire entrer ses soldats en Suisse. On lui donnait un prétexte honorable d'intervention en aidant les Vaudois, qui n'y entendaient pas malice, à secouer la tutelle de l'oligarchie bernoise intransigente.

L'indépendance vaudoise est proclamée. L'Assemblée provisoire va organiser une assemblée constituante, lorsque tout à coup le général Ménéard lui fait présenter une constitution helvétique conçue à Paris. Elle est adoptée après une courte discus-

¹ « Notre grand-père et sa famille », notes d'archives et souvenirs, par Frédéric Barbey. Lausanne, Imprimerie Pache-Varidel & Bron, 1908. Plaque de luxe tirée à quarante exemplaires pour les membres de la famille. L'un d'eux, M. Georges-A. Bridel, a bien voulu nous confier le sien où nous puissions quelques détails.

sion (deux jours). Mais à peine s'était-on remis de l'étonnement produit par ce changement de tactique que le bruit se propagea d'un troisième plan. Le Directoire veut incorporer les Vaudois à la République rhodanique, ainsi prétend Brune, le nouveau général français. Lequel des deux, le général français ou le résident Desportes, fut l'instigateur de ce coup d'état ?

Une légitime émotion régnait chez ceux qui avaient adhéré un mois auparavant à la République helvétique une et indivisible. On était d'autant plus déconcerté que Monachon, agent du résident Desportes, n'était porteur que d'une copie de la lettre de Desportes, et non de l'original. Il y eut de l'indignation. Celle-ci éclata dans une proposition individuelle tendant à mettre Monachon — un ancien pasteur — aux arrêts jusqu'au moment où l'on se serait bien rendu compte qu'il n'y avait pas de mystification. Les esprits s'étant un peu apaisés, on résolut d'envoyer une députation auprès du général Brune pour avoir des renseignements précis.

Le choix des délégués se porta sur les citoyens Gex et Perdonnet fils. Celui-ci venait, dans cette même séance du 4 mars, d'être agréé comme suppléant de son père :

« L'Assemblée témoigne par ses applaudissements les plus vifs la satisfaction qu'elle éprouve en recevant dans son sein un homme dont le patriotisme et les talents lui sont si bien connus, et dont les procédés envers la nation vaudoise sollicitent la plus vive reconnaissance. »

Le premier jour que Vincent Perdonnet paraît dans l'Assemblée, il assiste à la fois à une manifestation spontanée sur son nom et au premier acte de volonté caractérisé des représentants du peuple vaudois, moins maniable que Desportes l'avait cru, car plus on lit l'histoire, plus l'on scrute ce personnage chez qui les nobles sentiments paraissent avoir cédé le pas à l'ambition prosaïque, plus on est persuadé qu'il fut bien l'instigateur du projet, heureusement mort-né, de la république rhodanique.

Gex et Perdonnet se rendent donc auprès du général Brune et reviennent le 6 mars à l'Assemblée porteurs d'une déclaration catégorique :

« Le général n'a point ouï parler de la prétendue lettre dont la copie présentée par le citoyen Monachon avait si fort alarmé deux jours auparavant les patriotes helvétiques. Le projet en lui-même lui est parfaitement inconnu. »

L'incident est clos. Le canton du Léman subsiste comme membre de la République helvétique une et indivisible.

Cependant, d'autres événements surgissent. Le Valais est en ébullition. Il veut, le Bas-Valais du moins, se réunir à la République helvétique une et indivisible. L'Assemblée provisoire vaudoise est sollicitée. Elle invite Perdonnet à se rendre pour elle sur le théâtre des événements :

« Si Perdonnet accepte l'invitation qui lui est faite d'aller conférer avec Mangourit (le résident français en Valais), il devra, dit le Comité de surveillance, se concerter avec le résident français pour obtenir une audience du Comité des communes du Bas-Valais, auxquelles il exprimera la sympathie de l'Assemblée provisoire et il se rendra compte de leurs dispositions vis-à-vis du projet de constitution de la République helvétique. »

Mangourit avait écrit à Perdonnet père; c'est par cet intermédiaire que le fils fut accrédité par l'Assemblée provisoire auprès du résident français.

Le 7 mars, l'Assemblée provisoire écrivait à La Harpe pour l'avertir de ce qui se passait et lui signalait entre autres l'envoi de Perdonnet fils à Mangourit, « qui nous a enfin demandé un homme de confiance pour agir avec lui ». Perdonnet était chargé de mettre Mangourit au courant de l'incident provoqué par la lecture de la copie apportée par Monachon.

Le 8 mars, l'Assemblée provisoire écrit à Perdonnet, qui se trouve maintenant à Aigle, pour le mettre au courant de la correspondance reçue de La Harpe, Monod et du général de Bons, et annonçant le résultat de la bataille de Fraubrunnen. Le 11 mars Perdonnet adresse un rapport au Comité militaire de l'Assemblée pour rendre compte

de sa mission et faire connaître les plaintes des comités de surveillance et militaire de Vevey. Les excès commis dans cette ville devront être réprimés.

Vincent Perdonnet avait Auset comme collègue de Vevey à l'Assemblée provisoire. Leur activité commune ne larde pas à se manifester. Assurés de la constitution du canton du Léman et de l'échec de la République rhodanique, ils tournent leurs regards vers le Valais et veulent travailler à son rattachement à la République helvétique, comme ils y sont invités; ils se rendront sur place.

Le 24 mars, ils écrivent à l'Assemblée provisoire: « Nous partons pour Vevey. Nos familles nous rappellent. Nous reviendrons lundi. Veuillez lire la lettre incluse (il s'agit de la lettre adressée par Gex-Oboussier à Auset et Perdonnet sur la nécessité d'envoyer des députés en Valais). »

« Vous sentirez la nécessité de réunir à la République helvétique une et indivisible le pays du Valais. Le commerce du pays de Vaud, les relations de Suisse en Italie réclament cette réunion, la constitution acceptée l'exige, l'amour de la chose publique en fait un devoir. »

« Nous avons trouvé peu d'empressement à prendre ces mesures. Nous vous parlons avec franchise. »

« Nous connaissons le Valais; des hommes pourris de corruption y ont jusqu'à présent dominé, ils cherchent, ils feront tous leurs efforts pour perpétuer leur domination et c'est en séparant, en isolant le Valais qu'ils croient pouvoir parvenir à ce but nuisible à leur pays, au nôtre, et contraire à la politique de la République helvétique. »

Suit un post scriptum pour insister sur l'importance de la mission et la recommandation de prendre au passage le citoyen Gex-Oboussier, qui connaît parfaitement le pays, ses usages, son gouvernement, ses habitants. Dans sa lettre à Perdonnet et Auset, Gex-Oboussier racontait une conversation qu'il avait eue aux Trois-Couronnes, à Vevey, avec quatre députés du Haut et Bas-Valais. Celui du Bas-Valais avait insisté sur l'opportunité de faire la réunion et de se détacher ainsi de la « rusticité de leurs paysans du Haut-Valais surtout auxquels on ne pouvait faire entendre raison ». Mais ce n'était pas une déclaration sincère; en tout cas si réellement le député disait ce qu'il pensait, il n'en suivit pas moins ses collègues du Haut-Valais sur la route de Berne et Fribourg, au lieu de se rendre à Lausanne, comme ils l'avaient prétendu, pour conférer avec Ochs qui y était de passage.

Sur ces entrefaites l'Assemblée électorale vaudoise élisait les membres de la Chambre administrative: Pierre Glayre, Henri Monod, Auberjonois, Vincent Perdonnet et J.-P. Bergier.

La Chambre administrative était l'autorité cantonale correspondant à notre Conseil d'Etat actuel. Vincent Perdonnet ne remplit pas longtemps ses fonctions. Il demanda un congé pour cause de maladie, mais rentré à Vevey il y fut malgré tout repris par le désir de servir son pays. Seulement, au lieu de retourner à Lausanne vers ses collègues de la Chambre administrative, il s'y fit remplacer par son ami Auset, de Vevey également, qui était l'un des cinq suppléants régulièrement élus en même temps que les titulaires.

L. Mogeon.



HISTOIRE VRAIE

Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur.

Alfred de Musset.

DITES-DONC, Madame Eros, vous dont le métier consiste à vendre des articles mortuaires, vous avez assisté à beaucoup de désespoirs, j'imagine ?

— A des quantités, Monsieur Hafen; ma profes-

sion est pénible, je vous l'assure; si au moins je jouissais d'un caractère indifférent, je ne serais pas si souvent mélancolique, mais, au contraire, ma sensibilité, ma sensibilité excessive m'empêche de considérer froidement les souffrances d'autrui; il y a au fond de moi-même une tristesse immense... Vous riez, Monsieur Hafen ? Pourtant c'est exact. Vous vous moquez ? Je sais : un commis voyageur ça n'éprouve pas les sentiments d'une femme; un commis voyageur c'est dur, ça ne saisit que le ridicule des situations, et ça ne comprend rien de rien au cœur humain.

— Mais si, mais si, Madame Eros, je vous comprends, seulement c'est amusant de vous voir tomber dans le lyrisme, ma parole, vous possédez un talent oratoire, Madame Eros; gardez-vous de ne pas vous lancer dans une oraison funèbre ou une élégie... Vous boudez, Madame Eros ?... Si je vous ai froissée, excusez-moi, mon but n'était pas de vous vexer.

— Vos plaisanteries m'agacent, je vous l'ai déjà répété cent fois : elles sont trop fréquentes, trop longues et trop plates.

— Allons ! allons, Madame Eros, ne vous fâchez pas. La pluie est sans doute la cause de votre mauvais humeur; rassurez-vous, consolez-vous, Madame Eros, le soleil luira.

— Je me moque du temps comme de vous ! mon chagrin ne provient pas d'une averse, mais de toutes les misères qui défilent journellement dans ma boutique. Tenez, Monsieur Hafen, pas plus tard que ce matin, il est entré ici un pauvre ouvrier; il est arrivé en chancelant et en se soutenant aux meubles; il s'appuya à cette table et me regarda avec un regard si troublé qu'il me fit peur; au premier abord, je le pris pour un homme ivre, mais comme il ne sentait pas le vin, je craignis que ce ne fut un fou et lui commandai un peu rudement de m'expliquer l'objet de sa visite. « Pardon, Madame, me dit-il, si je ne sais pas causer, mais les mots s'arrêtent là : ils m'étrangent dans le cou; mon gosse est mort; il avait une année; ce mioche, c'était notre joie, ma femme le gâtait et moi aussi je le gâtai; ça faisait rien qu'on était pauvres; la maison n'est plus la même sans lui; il avait des mains comme ça, pas plus larges que ça, Madame, avec des petits ongles roses, des petits ongles... Ça m'amusa de fourrer mes grosses pattes à côté pour voir la différence; puis il avait des yeux... des yeux qui parlaient; il serait devenu quelqu'un; oui, des yeux qui parlaient; quand j'y pense, je peux pas dire l'effet que ça me fait, c'est comme si ma raison s'en allait et quand je ferme mes yeux ça bourdonne dans mes oreilles. Il s'appelait Pierre, c'est le grand-père qu'avait voulu ce nom, il s'appelait Pierre... il est mort, Madame. Le docteur a dit que c'était à cause des poumons, et à cause d'autre chose, j'sais plus quoi. Il est mort, alors on voudrait un cercueil de cette grandeur pour le mettre dedans. Un cercueil un peu beau et un peu bon marché; on n'a pas d'argent, on est au chômage. Voici un billet du mont-de-piété, ça vaut quelques francs, prenez, Madame; voici un billet. Y'en a qui ont voulu payer le cercueil, mais on veut pas, nous, on peut bien faire ça pour Pierre, est-ce pas ? » Puis cet homme est parti, Monsieur Hafen, il est parti tout tremblant, comme un vieux; devant ma porte, il y avait des enfants qui se bousculaient, lorgnaient malicieusement et filaient; je les entendis rire en chuchotant : « Voilà de nouveau l'ivrogne ! » Alors je les ai appelés, je leur ai distribué des caramels et ils ont oublié de suivre l'ouvrier. Eh bien ! Monsieur Hafen, des événements semblables se passent chaque jour, c'est compréhensible qu'on en perde le goût de rire !

— Je vous comprends, Madame Eros; vous m'avez donné du noir.

— Voyez, Monsieur Hafen, voilà encore une malheureuse.

En effet, en ce moment, une dame entra; elle était vêtue sombrement, avec élégance. Elle baisait la tête pour cacher son émotion.

— Madame, dit-elle, je désirerais une couronne.

— Dans quel genre ?

— Ce que vous découvrirez de plus joli, il faut que ce soit des fleurs naturelles.